

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
18 janvier 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 7 décembre 2017, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/7/Add.27 et A/72/373)

1. **M. Huisman** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373), dit que le rapport a été soumis en application de la résolution 71/297 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci s'est félicitée des mesures prises pour mettre en place au Siège et sur le terrain des fonctions d'assistance aux victimes, et a déclaré attendre avec intérêt les propositions que le Secrétaire général formulerait à cet égard. Le montant total des prévisions révisées proposées dans le rapport s'élève à un montant supplémentaire de 1,3 million de dollars, dont 0,9 million de dollars au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 0,4 million de dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui). L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des ressources supplémentaires demandées, qui sera imputé sur le fonds de réserve, et la création de quatre postes, dont un poste de sous-secrétaire général, un poste P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble).

2. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/7/Add.27), dit que le montant des ressources supplémentaires nécessaires au financement des propositions du Secrétaire général s'élève à 1 326 500 dollars. Le Comité consultatif n'a reçu que très peu d'informations concernant les effectifs nécessaires pour le Bureau du Défenseur des droits des victimes, bien qu'il ait préconisé précédemment que les ressources qui deviendraient nécessaires du fait des propositions relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes et au Bureau du Coordonnateur spécial soient pleinement justifiées par le Secrétaire

général, compte tenu de toutes les ressources existantes allouées aux questions qui ont trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au Secrétariat et dans les autres entités des Nations Unies concernées.

3. Le Comité consultatif s'interroge sur le bien-fondé de la structure qui est proposée pour le Bureau et du changement concernant la filière hiérarchique retenue pour le Défenseur, puisque le Secrétaire général a proposé la création du Bureau dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818). Le Comité consultatif s'inquiète tout particulièrement de l'arrangement peu orthodoxe qui consiste à placer le Défenseur, qui occupe un poste de haut niveau financé au moyen du budget ordinaire, sous l'autorité du Coordonnateur spécial, également haut placé mais qui occupe un emploi de temporaire financé par des fonds extrabudgétaires. Le Comité consultatif recommande qu'une structure optimale pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et aux droits des victimes, soit soumise à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

4. Compte tenu de ces préoccupations, le Comité consultatif recommande que la structure proposée pour le Bureau du Défenseur des droits des victimes, ainsi que les postes correspondants, soient créés à titre temporaire pour une période de 12 mois. Il s'agit notamment de la création de quatre emplois de temporaire au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, étant entendu que le Secrétaire général justifiera pleinement la nécessité de maintenir ces emplois au-delà de 2018. Le Comité consultatif recommande qu'une réduction de 15 % soit appliquée au montant total demandé au titre des voyages du personnel, qu'une réduction de 209 500 dollars soit appliquée au montant demandé au titre de l'aménagement des locaux et qu'une réduction de 20 % soit appliquée au montant demandé au titre du mobilier et du matériel.

La séance est levée à 10 h 10.